

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L 2121-12 du même code, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Sud-Hérault.

Cadre Général

Depuis l'exercice budgétaire 2024, le **Compte Financier Unique (CFU)** constitue la nouvelle présentation des comptes locaux. Il rassemble dans un seul et même document les informations antérieurement contenues d'une part, dans le compte administratif produit par l'ordonnateur et, d'autre part, dans le compte de gestion produit par le comptable public.

Ce Compte Financier Unique :

- **rationalise et modernise l'information budgétaire** dans un but de simplification afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- **améliore la qualité des comptes** grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière ;
- **simplifie les processus administratifs, dans une démarche de dématérialisation totale, entre l'ordonnateur et le comptable** sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des mandats (dépenses), des titres (recettes) ainsi que des engagements de la collectivité relatifs à l'exercice écoulé. Il s'agit du bilan de l'année (n) et doit être voté avant le 30 juin de l'année n+1.

Il se structure en 2 sections : Le Fonctionnement pour la gestion des affaires courantes et l'Investissement qui regroupe notamment les travaux importants, bâtiments, acquisitions foncières, équipements ...etc.

I- RESULTATS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL – Résultats 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	11 489 210	11 930 755	2 324 340	3 077 052	13 813 549	15 007 807
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>441 546</i>		<i>752 712</i>		<i>1 194 258</i>
Reports de l'exercice N-1		1 058 329	1 235 967		1 235 967	1 058 329
TOTAL exercice+reports	11 489 210	12 989 085	3 560 307	3 077 052	15 049 516	16 066 137
<i>Résultats de clôture</i>		<i>1 499 875</i>		<i>-483 255</i>		<i>1 016 620</i>
Restes à réaliser			538 141	527 015	538 141	527 015
TOTAL exercice+reports+RAR	11 489 210	12 989 085	4 098 447	3 604 067	15 587 657	16 593 151
<i>Résultats cumulés</i>		<i>1 499 875</i>		<i>-494 381</i>		<i>1 005 494</i>

BUDGET ANNEXE GEMAPI– Résultats 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	250 833	320 734	1 826	77 991	252 658	398 725
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>69 901</i>		<i>76 165</i>		<i>146 067</i>
Reports de l'exercice N-1		350 602	261 539		261 539	350 602
TOTAL exercice+reports	250 833	671 336	263 365	77 991	514 197	749 327
<i>Résultats de clôture</i>		<i>420 503</i>		<i>-185 373</i>		<i>235 130</i>
Restes à réaliser			94 915		94 915	0
TOTAL exercice+reports+RAR	250 833	671 336	358 280	77 991	609 113	749 327
<i>Résultats cumulés</i>		<i>420 503</i>		<i>-280 289</i>		<i>140 214</i>

BUDGET ANNEXE TIERS-LIEUX – Résultats 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	63 401	15 176	336 336	132 247	399 737	147 423
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>-48 226</i>		<i>-204 089</i>		<i>-252 314</i>
Reports de l'exercice N-1		8 775		117 566	0	126 340
TOTAL exercice+reports	63 401	23 951	336 336	249 813	399 737	273 763
<i>Résultats de clôture</i>		<i>-39 451</i>		<i>-86 523</i>		<i>-125 974</i>
Restes à réaliser				145 887	0	145 887
TOTAL exercice+reports+RAR	63 401	23 951	336 336	395 700	399 737	419 650
<i>Résultats cumulés</i>		<i>-39 451</i>		<i>59 364</i>		<i>19 913</i>

BUDGET ANNEXE PORT – Résultats 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	218 863	229 625	8 505	5 360	227 368	234 985
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>10 761</i>		<i>-3 144</i>		<i>7 617</i>
Reports de l'exercice N-1	7 046			216 201	7 046	216 201
TOTAL exercice+reports	225 909	229 625	8 505	221 561	234 413	451 185
<i>Résultats de clôture</i>		<i>3 716</i>		<i>213 056</i>		<i>216 772</i>
Restes à réaliser			6 000		6 000	0
TOTAL exercice+reports+RAR	225 909	229 625	14 505	221 561	240 413	451 185
<i>Résultats cumulés</i>		<i>3 716</i>		<i>207 056</i>		<i>210 772</i>

BUDGET ANNEXE SPANC – Résultats 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	8 653	11 846	0	0	8 653	11 846
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>3 194</i>		<i>0</i>		<i>3 194</i>
Reports de l'exercice N-1	3 561				3 561	0
TOTAL exercice+reports	12 214	11 846	0	0	12 214	11 846
<i>Résultats de clôture</i>		<i>-368</i>		<i>0</i>		<i>-368</i>
Restes à réaliser					0	0
TOTAL exercice+reports+RAR	12 214	11 846	0	0	12 214	11 846
<i>Résultats cumulés</i>		<i>-368</i>		<i>0</i>		<i>-368</i>

II- FISCALITE

Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année, de manière uniforme sur l'ensemble du territoire national, en fonction de l'inflation constatée en n-1. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'élève à +1,7% en 2025.

Les bases minimum de CFE sont modifiées pour la cotisation due au titre de 2025. L'objectif est d'introduire une progressivité de la cotisation minimum selon les tranches de chiffres d'affaires et ainsi tendre vers une plus grande équité fiscale entre catégories de contribuables.

Les taux des impôts locaux sont **maintenus stables en 2025**. Seul le taux de CFE est légèrement augmenté, à hauteur de 0,11 point (droits acquis et mis en réserve au cours des années précédentes).

En 2025, dans le budget principal, **la fiscalité perçue** par la Communauté s'élève à **8,9 M€**. Une fois opérés les prélèvements (-1,2 M€ par l'Etat suite à la suppression de la taxe professionnelle) et les reversements (-597 000 € vers les communes et l'Office de tourisme essentiellement), **la fiscalité disponible** pour financer les compétences directement exercées par la Communauté **s'élève à près de 7,2 M€**.

Cette fiscalité est pour partie locale et pour partie nationale. **Depuis 2021**, la communauté perçoit **une fraction de TVA**, transférée par l'Etat en contrepartie de la suppression de la TH sur les résidences principales. **Depuis 2023**, **une autre fraction de TVA** a été transférée par l'Etat en contrepartie de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Enfin, il convient de mentionner que, **depuis 2022**, **les ressources du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont partagées entre la Communauté et les communes membres**, conformément à la mise en œuvre du Pacte financier et fiscal 2022-2026.

	PRODUITS 2025		TAUX 2025
TH résidences 2res	498 789	TH rés. 2res	10,70%
FB	0	FB	-
FNB	39 965	FNB	2,90%
Taxe addi FNB	45 787	CFE	32,49%
CFE	851 162	TEOM	18,85%
Tascom	179 996		
IFER	173 409		
Autres (rôles supplémentaires)	27 358		
Attributions de compensation perçues	344 202		
FPIC	212 904		
TEOM	4 008 198		
Taxe de séjour	101 678		
TVA-suppression TH	2 159 699		
TVA-suppression CVAE	290 728		
TOTAL Fiscalité perçue	8 933 875		
Prélèvement FNGIR	-1 166 796		
Attributions de compensation versées	-163 518		
Dotations de solidarité communautaire versée	-300 000		
Reversements Taxe de séjour	-133 584		
Fiscalité disponible	7 169 977		

Depuis 2018, la **taxe Gemapi**, affectée au budget annexe, est appelée chaque année pour **un produit de 320 000 €**. La Communauté vote le produit et les services fiscaux en déduisent les taux d'imposition Gemapi additionnels aux quatre taxes, qui en découlent compte tenu du niveau des bases d'imposition de l'année.

	PRODUIT 2025
Gemapi appelée	320 000
Gemapi perçue (*)	320 734

(*) avec rôles supplémentaires et compensation d'exonérations de l'Etat

Taux Gemapi (%)	TH	FB	FNB	CFE
2018	0,797	0,746	2,27	1,09
2019	0,773	0,708	2,19	1,23
2020	0,753	0,687	2,15	0,863
2021	1,20	1,01	3,14	1,42
2022	1,42	0,976	3,10	1,63
2023	1,13	1,03	3,04	1,53
2024	1,14	0,966	2,99	1,56
2025	1,09	0,943	3,29	1,04

(TH : taxe d'habitation, FB : taxe foncière sur les propriétés bâties, FNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties, CFE : cotisation foncière sur les entreprises, CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Tascom, taxe sur les surfaces commerciales, IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, TVA : taxe sur la valeur ajoutée, prélèvement FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources, Gemapi : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

III- DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est composée de **la dotation d'intercommunalité** qui évolue en fonction de divers critères (population, potentiel fiscal, revenu des habitants, intégration fiscale) et de **la dotation de compensation** qui est minorée chaque année pour toutes les communautés.

	2024	2025	évolution
Dotation d'intercommunalité	632 866	678 313	7,2%
Dotation de compensation	212 988	205 254	-3,6%
TOTAL DGF	845 854	883 567	+4,5%

IV- RELATIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Lors du conseil communautaire du 16 mars 2022, les communes et la communauté ont adopté un **pacte financier et fiscal pour la période 2022-2026** visant à adapter la répartition des ressources sur le territoire entre communes et communauté.

Dispositions du pacte financier et fiscal adopté :

- ✓ **Fiscalité** : la communauté **n'institue pas de taux intercommunal** sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- ✓ **Dotation de solidarité communautaire** : la communauté continue de verser aux 17 communes membres une dotation de solidarité communautaire. L'enveloppe est portée à 300 000 € à compter de 2022 et les critères de répartition sont adaptés conformément à la nouvelle législation ;

- ✓ **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** : antérieurement, les communes percevaient chaque année la totalité du fonds de péréquation revenant au territoire et la communauté renonçait à percevoir sa part de droit commun. A compter de 2022, le fonds de péréquation est réparti entre communes et communauté conformément au droit commun (après prise en compte d'un ajustement à hauteur de 18 039 €). Le montant perçu par la communauté s'est élevé à 212 904 € en 2025 ;
- ✓ **Service mutualisé d'instruction du droit des sols (ADS)** : antérieurement, la communauté instruisait gratuitement pour le compte des communes les dossiers d'urbanisme. A compter de 2022, une refacturation à hauteur de 75% de la charge de fonctionnement est mise en œuvre et répartie entre les communes au réel en fonction du nombre de dossiers traités. Le produit refacturé s'est élevé à 88 423 € en 2025 ;
- ✓ **Fonds de concours** : la communauté n'institue pas de subventions d'investissement des projets communaux.

V- PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE – BUDGET PRINCIPAL

✓ Capacité d'autofinancement des investissements

L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement brute, représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette, ou capacité d'autofinancement nette, représente l'excédent de la section de fonctionnement minoré du remboursement en capital de la dette.

Les notions d'épargne brute ou nette représentent les moyens financiers disponibles, dégagés sur la section de fonctionnement, pour autofinancer les investissements.

Epargne brute (Recettes réelles de fonctionnement- Dépenses réelles de fonctionnement)	901 949
Epargne nette (Epargne brute – remboursement en capital de la dette)	605 369
Taux d'épargne brute (Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement)	7,6%
Taux d'épargne nette (Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement)	5,1%

✓ Endettement et capacité de désendettement

L'encours de dette, ou capital restant dû, s'élève à près de **3,5 M€** au 31/12/2025. Le ratio de capacité de désendettement de la Communauté s'établit à un niveau extrêmement faible. La dette pourrait être totalement remboursée en **3,9 années** si l'épargne brute, supposée stable, était intégralement affectée au remboursement de la dette.

Le résultat de clôture s'élève à **1 M€** fin 2025.

✓ **Données détaillées du budget principal**

Recettes de fonctionnement	CFU 2025
Atténuations de charges	51 548
Produit des services	818 697
Impôts et taxes	3 014 001
Fiscalité locale	5 932 124
Dotations et participations	2 026 558
Autres produits de gestion courante	13 492
Produits financiers	8 998
Produits spécifiques	31 981
Reprises sur provisions	0
TOTAL Recettes réelles	11 897 398
Opérations d'ordre entre sections	33 358
TOTAL Recettes de fonctionnement	11 930 755
Solde reporté de N-1	1 058 329
TOTAL réalisations de l'exercice + reports	12 989 085

Dépenses de fonctionnement	CFU 2025
Charges à caractère général	4 028 898
Charges de personnel	4 091 360
Atténuations de produits	1 763 898
Autres charges de gestion courante	896 751
Charges financières	108 996
Charges spécifiques	75 264
Provisions semi-budgétaires	279
TOTAL Dépenses réelles	10 965 448
Opérations d'ordre entre sections	523 762
TOTAL Dépenses de fonctionnement	11 489 210
Solde reporté de N-1	0
TOTAL réalisations de l'exercice + reports	11 489 210

Recettes d'investissement	CFU 2025
Dotations, fonds divers et réserves	384 837
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 391 664
Subventions d'investissement reçues	775 197
Emprunts	0
Immobilisations corporelles	
Autres immobilisations financières	152
Opérations pour le compte de tiers	
TOTAL Recettes réelles	2 551 850
Opérations d'ordre entre sections	523 762
Opérations patrimoniales	1 440
TOTAL Recettes d'investissement	3 077 052
Solde reporté de N-1	0
TOTAL réalisations de l'exercice + reports	3 077 052

Dépenses d'investissement	CFU 2025
Dépenses d'équipement	1 987 547
Subventions d'équipement versées	5 414
Subventions d'investissement versées	
Remboursement en capital de la dette	296 580
Participations et créances rattachées	
Autres immobilisations financières	
Opérations pour le compte de tiers	
TOTAL Dépenses réelles	2 289 542
Opérations d'ordre entre sections	33 358
Opérations patrimoniales	1 440
TOTAL Dépenses d'investissement	2 324 340
Solde reporté de N-1	1 235 967
TOTAL réalisations de l'exercice + reports	3 560 307